

# Règlement général

## 7ème édition

Samedi 16 Octobre 2021 Place des Epars à Chartres

### I - ORGANISATION



L'Echo Républicain co-organise avec les associations PEPS et ASPTT Chartres, la 7ème édition des Foulées Roses de Chartres pendant les Foulées de la cathédrale.

### SAMEDI 16 OCTOBRE 2020



Ouverture du village animation / santé de **10H à 19H**

Possibilité d'inscriptions sur place pour la marche.

Retrait des tee-shirts pour les inscrits par Internet **dès 10H**



**TOUS ENSEMBLE**  
**CONTRE LE CANCER DU SEIN !**



# Deux possibilités pour 2021

## A VOUS DE CHOISIR



"Marche"

Dés 14 h, pour permettre à toutes et à tous de participer aux Foulées dans les meilleurs conditions, il sera possible de s'élancer librement sur le parcours balisé mais toujours ouvert à la circulation pour les marcheurs uniquement !



"ALLURE LIBRE"

19 h - départ allure libre, course ou marche, sur parcours fermé et sécurisé pour celles et ceux qui souhaite courir.

## FORCE MAJEURE

En cas de nouvelles vagues d'épidémie déclarées par les autorités nationales de santé interdisant la tenue de l'événement :

· Si le participant ne souhaite pas participer à l'événement virtuel, il sera remboursé sur demande (hors frais d'inscription en ligne 1€)



TOUS ENSEMBLE  
CONTRE LE CANCER DU SEIN !





Ouverture du village santé de 10h à 19h

Inscriptions sur place et retrait des T-Shirts

Échauffement en musique à partir de 18h00

De 14h à 17h30, départs libres pour les marcheurs uniquement.

19h - départ groupé, allure libre course/marche.

Parcours d'environ 5km

**Tarifs** : 10€ par participant

Gratuit jusqu'à 12 ans inclus, nés en 2009 et après,  
3 € tee-shirt enfant

## II - CONDITIONS D'ENGAGEMENT

### ÉPREUVE OUVERTE AUX FEMMES ET HOMMES.

#### 2.1 – Participation individuelle

Les participants s'engagent à :

2.1.1 – respecter strictement les clauses du présent règlement

2.1.2 – effectuer l'itinéraire prévu par les organisateurs, dans le respect des indications du service de police et des commissaires de course

2.1.3 – pour effectuer la marche, remplir les formalités d'engagement

2.1.4 – autoriser l'Organisation à utiliser les photos de l'événement « Foulées Roses de Chartres » ainsi que les photos des participants (voir l'article XII)

2.1.5 – Pour l'allure libre, il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical.

## 2.2 - Inscriptions groupées

### Les participants s'engagent à :

2.2.1 – respecter strictement les clauses du présent règlement

2.2.2 – effectuer l'itinéraire prévu par les organisateurs, dans le respect des indications du service de police et des commissaires de course

2.2.3 – Pour effectuer la marche, avoir rempli les formalités d'engagement

2.2.4 – autoriser l'Organisation à utiliser les photos de l'événement « Foulées Roses de Chartres » ainsi que les photos des participants (voir l'article XII)

2.2.5 – Pour l'allure libre, il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical pour cette épreuve.

2.2.6 - Pour le retrait des T-Shirts un seul membre du groupe doit retirer l'ensemble des T-shirts. Pour cela, merci de récupérer la liste des personnes composant le groupe ainsi que la commande de t-shirts associée.

## 2.3 - Inscriptions entreprises

2.3.1 – 3 participants min. par entreprise pour avoir un classement (classement en nombre).

2.3.2 - 5 km à allure libre.

2.3.3 - Chaque entreprise désigne une responsable des inscriptions au Challenge Entreprises qui sera le référent t-shirts.

2.3.4 - La date limite pour les inscriptions au challenge entreprise est fixée au vendredi 8 octobre 2021 à 12h.

Pour plus de détails, veuillez consulter la note explicative pour le Challenge Entreprises sur le site [www.fouleesdelacathedrale.fr](http://www.fouleesdelacathedrale.fr), rubrique "Les Epreuves" - Challenge Entreprises Renault Pro +.



# IV - INSCRIPTIONS ET RETRAIT DE DOSSARDS

## 1. INSCRIPTIONS

### Par internet

Sur le site  
[www.fouleesdelacathedrale/fouleesrosesdechartres.fr](http://www.fouleesdelacathedrale/fouleesrosesdechartres.fr)

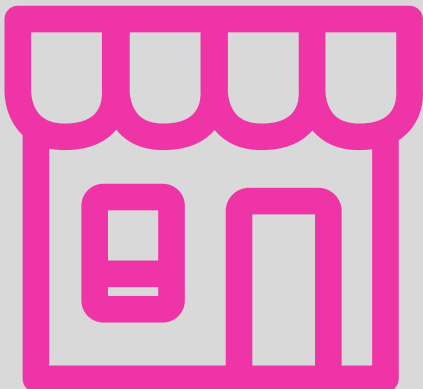
**jusqu'au 15 octobre 12H** (8 octobre pour les entreprises)

### Sur place

**Le samedi 16 octobre de 10h à 18h30**

Place des Epars à Chartres. **Pas d'inscriptions sur place pour les entreprises ou les groupes le samedi et le dimanche matin**

### Stands dédiés - Inscriptions



Pas encore défini à ce jour

# RETRAIT DOSSARDS & T-SHIRTS

**Sur place**

**Sur place le samedi 16 octobre  
de 10h à 18 h**

## V - DROITS D'ENGAGEMENT

Pour les **participants individuels** et les groupes, le **paiement** se fera **en ligne** (**paiement sécurisé**)

Pour les entreprises, le paiement se fera au moment du retrait du dossard

Il est également possible d'effectuer le règlement par l'intermédiaire d'un **virement** (RIB à demander à l'adresse **foulesrosesdechartres@centrefrance.com**)

Le paiement par chèque sera libellé à l'ordre de L'Echo Républicain et adressé à :

**L'Echo Républicain  
"Foulées roses de Chartres"  
A L'ATTENTION DE CENTRE FRANCE ÉVÉNEMENTS  
40 rue Morel Ladeuil  
63000 Clermont-Ferrand**

## VI - Assurances

**Responsabilité civile** : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation. Les participants doivent impérativement être couverts par une assurance sportive ou personnelle.

**Individuelle accident** : Tous les participants, licenciés ou non à une fédération sportive citée précédemment, peuvent souscrire lors de leur inscription une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours qu'il en soit ou non responsable, qu'il y est ou non un tiers identifié et/ou responsable. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive (type licence FFA par exemple). Il appartient au licencié de vérifier de sa bonne couverture auprès de sa fédération pour les dommages corporels encourus à l'occasion de leur participation à ce type d'épreuve. Il est rappelé que les « licenciés course à pied » bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du Code du sport, l'Organisateur recommande fortement à tous les participants de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs dommages corporels dans le cadre de leur participation à l'épreuve sportive, notamment les non-licenciés à une fédération.

**Assurance dommages matériels** : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l'épreuve. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'Organisateur pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

## VII - Assistance médicale



Les premiers secours seront assurés par l'organisation. Un médecin sera présent.

## VIII - Ravitaillement



Ravitaillement des participants prévu à l'arrivée (possibilité de récupérer avant le départ pour les marcheurs).

## IX - Sanitaires



Les sanitaires publics sont votre disposition.

## X - Parking

Les parkings publics de la ville sont à votre disposition.

## XI - Consigne particulière

Les animaux de compagnie (et notamment les chiens) ne seront pas acceptés au sein du village.

## XII - Droit à l'image

De par sa participation à l'épreuve sportive, chaque participant autorise expressément l'Organisateur (et/ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

## XIII - Données personnelles

En qualité de responsable de traitement, Centre France Evènements collecte vos données personnelles dans les cas suivants :

- Inscription à la course et envoi de newsletters sur son déroulement : Les données personnelles sont collectées sur la base légale de l'exécution du contrat et seront supprimées sur nos serveurs 18 mois après la fin de la manifestation.
  - Envoi de mailing dans un but de prospection commerciale : Les données personnelles sont collectées sur la base légale de votre consentement et sont stockées chez Sendinblue 3 ans maximum à compter de votre consentement
- Vous êtes informés que Centre France Evènements utilise vos données personnelles pour vous inscrire à la newsletter de la course afin de vous envoyer des e-mails pour vous informer de son déroulement. Vous pouvez librement vous désabonner des newsletters en cliquant sur le lien prévu à cet effet, situé au bas de l'e-mail.

Vous êtes expressément informés que vos données à caractère personnel seront communiquées aux co-organisateurs ou partenaires de la course pour assurer son bon déroulement lesquels sont : L'association PEP's et Njuko.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement UE 2016/679 relatif aux données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification aux informations qui vous concernent, et le cas échéant de portabilité, de limitation et d'opposition. Vous pouvez l'exercer en envoyant votre demande par mail à l'adresse [dpo@centrefrance.com](mailto:dpo@centrefrance.com), accompagnée d'un justificatif d'identité le cas échéant. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la CNIL : <https://www.cnil.fr>.



## XIV - Décharge de responsabilité

En s'inscrivant et en prenant part à l'épreuve sportive, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, l'Organisateur et ses partenaires, ne seraient être tenus responsables en cas de perte, d'accident, de blessure ou de maladie. En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de la manifestation sportive.

## XV - Cas de force majeure

**En cas de nouvelles vagues d'épidémie déclarées par les autorités nationales de santé interdisant la tenue de l'événement :**

- Si le participant ne souhaite pas participer à l'événement virtuel, il sera remboursé sur demande (hors frais d'inscription en ligne 1€)

## XVI - Acceptation du règlement



La participation à l'épreuve sportive implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui serait imposées par les autorités compétentes. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.



**TOUS ENSEMBLE  
CONTRE LE CANCER DU SEIN !**

